

## **La Directrice générale de l'UNESCO condamne « l'attentat sans précédent » et « le crime odieux » contre Charlie Hebdo**

### **L'UNESCO a mis son drapeau en berne en hommage aux victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo**

Paris, le 7 Janvier – La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a rendu aujourd'hui hommage aux 12 victimes de l'attaque sauvage perpétrée contre l'hebdomadaire satirique français Charlie Hebdo dans le cœur de Paris.

Huit des personnes tuées par les trois hommes armés et masqués qui ont ouvert le feu sur la conférence de rédaction dans les bureaux du magazine, étaient des journalistes. Parmi elles quatre dessinateurs de renom, Georges Wolinski, Jean Cabut (Cabu), Bernard Verlhac (Tignous) et Stéphane Charbonnier (Charb). Au moins 11 autres personnes ont été blessées et plusieurs restent dans un état critique.

« Jamais auparavant un média n'avait été si délibérément ciblé et son personnel décimé dans un acte d'une violence si extrême » a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO. « Cette attaque horrible et sans précédent est un rappel tragique que le droit à la liberté d'expression est fragile, et que ceux qui le défendent peuvent le payer du prix de leur vie. »

« Dans le même temps, les manifestations spontanées à travers la France et dans le monde, en réponse à ce crime odieux – de même que les témoignages de solidarité, la douleur et la colère exprimés par les citoyens de toutes les confessions - révèlent aussi que la liberté d'expression est un droit chéri par tous, que chacun considère comme un pilier des sociétés démocratiques, fortes et durables. »

« Charlie Hebdo a défendu ce droit farouchement, s'attirant souvent des critiques, des menaces ou des attaques. Pourtant ses journalistes et ses dessinateurs l'ont courageusement défendu, passionnés dans leur conviction que la liberté d'expression doit être défendue envers et contre tout. »

« L'UNESCO partage cette conviction et nous entendons défendre et promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse dans l'ensemble de notre travail, aujourd'hui plus que jamais ; qu'il s'agisse de travailler avec les gouvernements pour améliorer la sécurité des journalistes, de sensibiliser le public à l'importance des médias indépendants, pluralistes et libres ; ou de développer des programmes de formation pour perfectionner les compétences des journalistes. »

« Le monde entier condamne cette attaque lâche. Les auteurs de ce crime doivent être traduits en justice et punis. Et au-delà, les gouvernements et la société civile doivent rester unis et fermes en réponse à cette agression, et refuser toute tentative de saper les valeurs si durement acquises et que les êtres humains chérissent tant partout dans le monde. »

« Je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes de l'attentat d'aujourd'hui. »

L'UNESCO a mis le drapeau de l'ONU en berne à son siège de Paris en solidarité avec la France, et en respect des personnes tuées et blessées.

L'UNESCO est l'organisation des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir la liberté d'expression ainsi que la liberté de la presse, et d'améliorer la sécurité des journalistes. L'Organisation mène ce combat à travers le monde, et émet des condamnations chaque fois qu'un journaliste est tué, en appelant à ce que justice soit rendue. L'UNESCO conduit le Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes, en travaillant avec les gouvernements à travers le monde, et coordonnant l'action du système des Nations Unies dans son ensemble.

La Directrice générale condamne le meurtre de professionnels des médias conformément à la résolution 29 adoptée par les Etats membres de l'UNESCO au cours de la Conférence générale de 1997 intitulée « Condamnation de la violence contre les journalistes ». Une liste complète des journalistes assassinés ayant fait l'objet d'une condamnation par l'UNESCO est disponible en ligne.

\*\*\*\*

Contact médias : Sylvie Coudray, [s.coudray\(at\)unesco.org](mailto:s.coudray(at)unesco.org), +33 (0) 1 45 68 42 12

*L'UNESCO est l'agence des Nations Unies dont la mission consiste à défendre la liberté d'expression et la liberté de la presse. En vertu de l'Article premier de son Acte constitutif, l'Organisation est tenue « d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue, ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples ». À cette fin, elle « favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses ; elle recommande, à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ».*